

ILE DE FRANCE

GRANDES CULTURES

Envoi n° 03 du 18 février 1997
ISSN N° 0767 - 5542 N°ordre 008

Avertissements Agricoles
Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation
Directeur-Gérant : J. BOULUD - CPPAP N° 536 AD

Service Régional de la Protection des Végétaux
47, rue paul Doumer
93100 MONTREUIL SOUS BOIS
Tél. : 42.87.76.71 - Fax : 48.58.64.80

Climat

	OCT	NOV	DEC	JAN
Pluie (mm)	33	92	42	6
Normale	**45**	**59**	**56**	**51**
Temp. moy.	12.1	6.7	2.4	0.4
Normale	**11.2**	**6.4**	**3.7**	**3**

(Moyenne de 22 postes sur la région)

Les précipitations de la période sont inférieures à la normale (sauf en novembre). Elles sont toutefois plus élevées que celles enregistrées aux mêmes dates l'an dernier.

Les températures de décembre et surtout de janvier ont été plus basses que la normale. Il faut remonter en 1987 pour retrouver un mois de janvier aussi froid (-2.2° cette année là). Il ne semble pas que ces températures aient entraîné des dégâts importants en culture sauf pour des orges de printemps semées à l'automne. Les effets ont été parfois spectaculaires (couleur du feuillage) tant pour les céréales que le colza, mais leur incidence devrait se limiter à la disparition de quelques feuilles. Le stade des cultures au moment du froid, et l'arrivée progressive de celui-ci ont assuré une assez bonne résistance. Le gel a permis la destruction d'adventices.

Céréales

Mosaïque

On nous a signalé plusieurs parcelles d'orge présentant des symptômes de type mosaïque. Des analyses sont en cours. Ces maladies sont provoquées par des virus transmis à l'automne par un champignon de sol, *Polymixa graminis* (voir bulletin du 1/10/96). Les symptômes apparaîssent sous forme de jaunissement par ronds ou bandes, et l'apparition de tirets décolorés dans le sens des nervures, visibles par transparence. Ces symptômes n'apparaissent plus quand les températures sont de l'ordre de 15-20° mais les dégâts sont réels : jusqu'à 50% du potentiel.

tirets sur feuilles



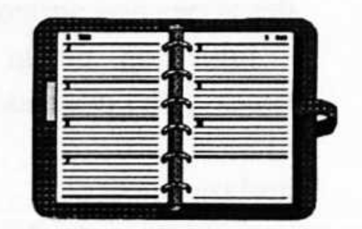
La détection de la maladie se fait par une analyse virologique. Vous pouvez envoyer vos échantillons au :
SRPV Centre
93 rue de curambourg - BP 210
45403 FLEURY LES AUBRAIS.

Piétin-verse

La remontée des températures et les pluies ont permis de nouvelles contaminations et l'évolution de celles enregistrées à l'automne.

Nombre moyen de contaminations

	94/95	95/96	96/97
octobre	1 à 2	0 à 1	0 à 1
novembre	1 à 2	1 à 2	1 à 2
décembre	3	1 à 2	1 à 2
janvier	2 à 3	0 à 2	0
février	2 à 3	0 à 1	1 à 2
TOTAL	**9 à 13**	**2 à 8**	**3 à 7**



Céréales :
Des cas de mosaïque ?

Réglementation
Limitation d'utilisation de matières actives.



Actuellement, le risque lié au climat indiqué par le modèle est voisin de celui de l'an dernier à la même date. Mais il est vraisemblable que son évolution sera différente.
A noter que dans quelques parcelles (semis précoces), on commence à trouver quelques tâches.

Le SRPV Ile de France sera présent sur le stand du Ministère de l'agriculture au SIMA à Villepinte.

Réglementation

Le Ministère de l'Agriculture , de la Pêche et de l'Alimentation a annoncé fin janvier la mise en place d'un plan d'action baptisé « Produire plus propre ». Les premières mesures viennent de faire l'objet d'un avis publié au journal officiel du 15 février 1997 et concernent plusieurs matières actives :

atrazine

- retrait des autorisations de mise sur le marché des préparations à base d'atrazine pour le désherbage des zones non agricoles,
- limitation de la dose d'emploi à 1000 g d'atrazine/ha pour les zones agricoles,

simazine

- retrait des autorisations de mise sur le marché des préparations à base de simazine pour le désherbage des zones non agricoles,
- limitation de la dose d'emploi à 1000 g de simazine/ha pour les zones agricoles,

lindane

- limitation de la dose d'emploi à 1200 g de lindane/ha.

Ces dispositions sont applicables dès la publication de l' avis. Il a été en outre décidé :

- le retrait des autorisations de mise sur le marché des préparations à base de lindane à compter du 31 mars 1997,
- l'interdiction totale d'emploi des préparations à base de lindane à compter du 1 juillet 1998.

D'autres matières actives feront l'objet de décisions avant le 1 juillet 1997. Il s'agit notamment du diuron, du DNOC, de l'alachlore, de l'aldicarbe, du diquat et du paraquat.

Les actions régionales de diagnostic de la situation des milieux seront renforcées. Des groupes fonctionnels seront mis en place dans chaque région avec le SRPV, les autres services de l'Etat et les professionnels. Ces groupes feront des propositions qui devront permettre :

- une mise en oeuvre des bonnes pratiques agricoles, en particulier à l'aide des Avertissements Agricoles,
- une accélération des politiques de substitution de certaines matières actives,
- l'identification des mesures de restriction de l'utilisation des produits phytosanitaires à mettre en oeuvre tant au niveau local que national.

Le SRPV Ile de France s'est déja engagé depuis plusieurs années dans différentes actions :

- essais de substitution de matières actives,
- rédaction avec les professionnels du cahier des charges dans le cadre des Mesures Agri-Environnementales de réduction des intrants phytosanitaires,
- mise au point d'un logiciel appelé PROPRE déterminant les risques pour les matières actives de passer dans l'eau pour un secteur donné, en fonction de leurs caractéristiques, des quantités utilisées (tout type d'usage). Ceci permettant d'orienter le choix vers des matières actives présentant moins de risques. Ce logiciel est maintenant utilisé par de nombreux SRPV.